

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Présentation brève et synthétique en application de l'article L.2313-1 du CGCT

Courant 2024, la commune a formalisé par écrit, auprès du comptable public, le souhait de mettre en place le compte financier unique (CFU) sur ses comptes 2024. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. L'article 205 de la loi de finances pour 2024 introduit sa mise en œuvre au plus tard sur les comptes de 2026.

Le CFU a pour objectif de favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités, améliorer la qualité des comptes mais aussi simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause les prérogatives respectives.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire et le budget primitif, disponible sur le site internet de la commune.

Le compte financier unique retrace la réalisation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 des dépenses et des recettes prévues dans le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits.

Le compte financier unique 2024 a été soumis par le Maire au conseil municipal qui l'a approuvé le 25 mars 2025.

Article I. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

En 2024, la collectivité a dû :

- En recettes :
 - Rester prudente concernant les prévisions des produits des services
 - Intégrer une baisse des droits de mutation
 - Prévoir une revalorisation des bases d'imposition de 3.9% avec une stabilité des taux
- En dépenses :
 - Intégrer une année pleine de hausse du point d'indice ainsi que l'attribution de 5 points d'indice à chaque agent qui se traduit par une hausse de nos dépenses en ressources humaines ;
 - Prévoir une hausse des participations communales aux structures intercommunales liée à l'augmentation de la population (5 473 habitants) ;
 - Intégrer l'impact de l'évolution des dépenses liée aux effectifs scolaires ;
 - Intégrer la hausse du coût de l'énergie, de l'alimentation, des différents contrats dans le cadre des hypothèses d'évolution du taux d'inflation ;
 - Prévoir une augmentation des frais financiers pour prendre en compte des dépenses complémentaires dues à la contraction d'un nouvel emprunt pour faire face aux forts investissements prévus.

• A. RECETTES :

Détail par chapitre de la section de fonctionnement- recettes :

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

- la fiscalité des impôts locaux

	Taux 2023		Envoyé en préfecture le 28/03/2025
	Pas de vote – (gel national des taux)		Reçu en préfecture le 28/03/2025
Taxe d'habitation		(gel national des taux)	Publié le : 28/03/2025
Taxe Foncier Bâti	37.47%=17,57% (taux communal) + 19.90% (taux départemental)	37.47%=17,57% (taux communal) + 19.90% (taux départemental)	ID: 035-213502750-20250325-2025_03_0001-BF
Taxe Foncier non Bâti	40,89%	40,89%	

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie, location de salle, billetterie du Sabot d'Or, école de danse...).

Chapitre		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 160 808,97 €	1 259 508,56 €	1 219 361,46 €	1 219 361,46 €
013	Atténuation de charges	40 748,48 €	49 724,72 €	27 750,00 €	47 214,00 €
70	Produits des services	492 114,88 €	534 115,37 €	509 600,00 €	558 682,15 €
73	Impôts et taxes	3 003 720,63 €	3 275 017,39 €	3 396 573,20 €	3 560 386,56 €
74	Dotations et participations	1 264 225,09 €	1 215 121,07 €	1 158 013,00 €	1 088 371,99 €
75	Autres produits de gestion courante	129 803,93 €	146 856,09 €	97 000,00 €	154 648,68 €
76	Produits financiers	13,82 €	21,71 €		37,50 €
77	Produits exceptionnels	453 510,36 €	6 173,00 €		602 400,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	951,74 €	969,16 €		
Total des recettes réelles		5 385 088,93 €	5 227 998,51 €	5 188 936,20 €	6 011 740,88 €
042	Opération d'ordre entre sections	22 212,47 €		15 000,00 €	5 878,50 €
Total des recettes d'ordre		22 212,47 €		15 000,00 €	5 878,50 €
Total RECETTES		6 568 110,37 €	6 487 507,07 €	6 423 297,66 €	7 236 980,84 €

- **B. DEPENSES:**

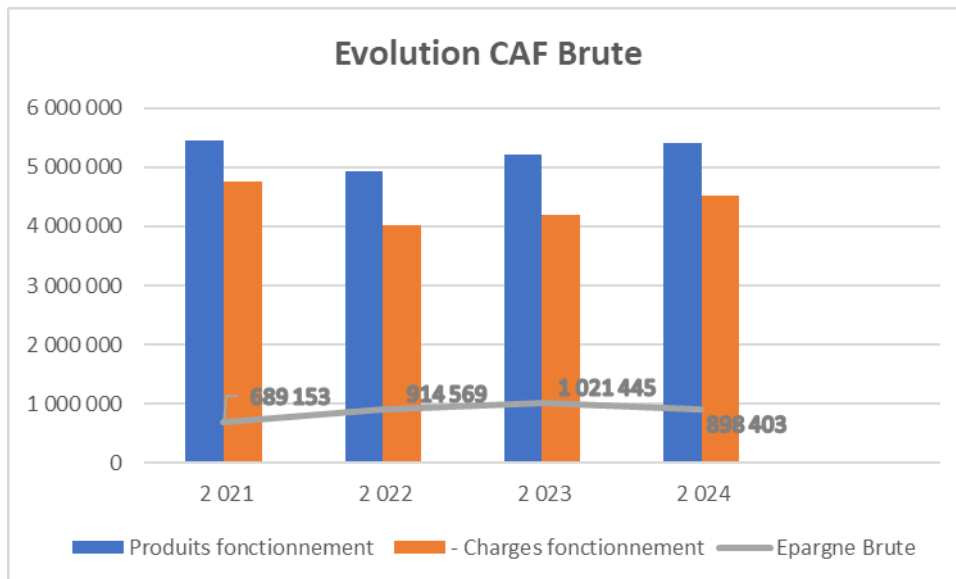
Les dépenses de fonctionnement sont constituées de la consommation de bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services, des salaires du personnel municipal et des indemnités des élus, des participations communales à des syndicats ou groupement de collectivités (CIAS, Ecole de Musique de la Flume, Syrenor, Sivu Aqua Ouest), des subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts.

Détail par chapitre de la section de fonctionnement - dépenses :

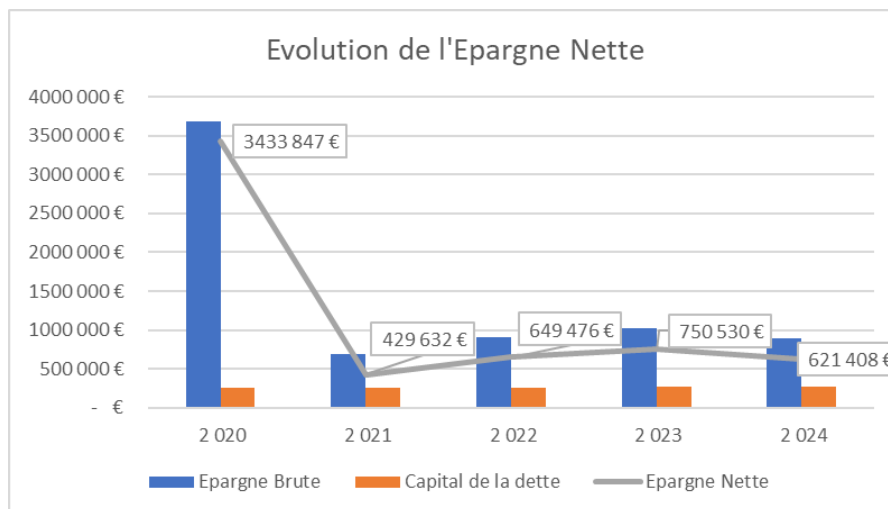
Chapitre		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	913 933,94 €	1 077 294,20 €	1 250 528,08 €	1 149 943,30 €
012	Charges de personnel	2 161 113,40 €	2 239 673,50 €	2 446 100,00 €	2 380 130,33 €
014	Atténuations de produits	13 585,00 €	31 803,00 €	15 422,00 €	14 567,00 €
65	Autres charges de gestion courante	811 221,70 €	781 847,29 €	884 532,96 €	869 598,94 €
66	Charges financières	75 964,09 €	68 679,00 €	101 416,05 €	96 697,89 €
67	Charges exceptionnelles	43 599,82 €	114,00 €	2 000,00 €	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	- €		1 114 680,14 €	525,00 €
Total des dépenses réelles		4 019 417,95 €	4 199 410,99 €	5 814 679,23 €	4 511 462,46 €
023	Virement à la section d'investissement			323 895,06 €	
042	Opération d'ordre entre sections	717 514,62 €	288 279,25 €	284 723,37 €	885 823,24 €
Total des dépenses d'ordre		717 514,62 €	288 279,25 €	608 618,43 €	885 823,24 €
Total DEPENSES		4 736 932,57 €	4 487 690,24 €	6 423 297,66 €	5 397 285,70 €

La section de fonctionnement présente un excédent de : **1 839 695**

L'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement (CAF brute), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. La CAF brute dégagée sur chaque exercice permet de couvrir l'annuité de la dette.



La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.



2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en recettes :
 - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
 - les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public)
- en dépenses :
 - toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
 - le remboursement du capital des emprunts

En 2024, la commune :

- n'a pas mobilisé l'emprunt restant de 2023
- a dû par décision modificative supprimer la participation de l'aménageur de la ZAC multisite du fait d'un recours sur le projet
- a investi massivement dans des opérations permettant de diminuer la consommation énergétique (réfection toiture de l'école maternelle, remplacement de chaudière et de système d'aération..)
- a lancé les travaux de réfection et d'extension du restaurant scolaire
- a réalisé les travaux de végétalisation de la cour de l'école élémentaire et de réfection du terrain de tennis en terrain de beach.

A. RECETTES

Détail par chapitre de la section d'investissement : recettes

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- chapitre 021 du virement de la section de fonctionnement servant à financer prioritairement le capital des emprunts.
- chapitre 024-Produits des cessions d'immobilisations : montant estimé des recettes issues de la vente de biens immobiliers communaux.
- chapitre 040 : les opérations d'ordre entre section intègrent la dotation aux amortissements des biens communaux
- chapitre 10-Dotations, fonds et réserves : FCTVA (Fonds de compensations de la TVA) versé en fonction du montant des investissements de l'année précédente.
- chapitre 13-Subventions d'investissement : subvention pour la création d'une maison des associations, la renaturation de la cour de l'école, l'aménagement du centre-bourg et l'extension-réfection du restaurant scolaire

Chapitre		Budgétisé	Total réalisé	Restes à réaliser
001	Résultat d'investissement reporté (excédent)	6 273,63 €	6 273,63 €	
10	Dotations Fonds divers Réserves	1 169 947,88 €	1 170 114,32 €	
13	Subventions d'investissement	650 840,71 €	353 479,74 €	1 109 949,42 €
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
024	Produits des cessions	600 000,00 €		
1641	Emprunt			
165	Dépôts et cautionnements	2 950,00 €	0,00 €	2 950,00 €
Total des recettes réelles		2 423 738,59 €	1 523 594,06 €	1 112 899,42 €
021	Virement de la section de fonctionnement	323 895,06 €		
192	Plus value		342 908,34 €	
040	Autres produits de gestion courante	284 723,37 €	542 914,90 €	
041	Opérations patrimoniales	164 029,00 €	2 759,15 €	
Total des recettes d'ordre		772 647,43 €	888 582,39 €	0,00 €
Total RECETTES		3 202 659,65 €	2 418 450,08 €	1 112 899,42 €

B. DEPENSES

Détail par chapitre de la section d'investissement : dépenses

Chapitre		Budgétisé	Total réel	
31	Ecoles	258 951,83 €	208 601,35 €	
53	Matériels administratifs	27 297,11 €	19 707,50 €	
82	Terrains	235 612,09 €	49 200,87 €	172 752,19 €
104	Matériels divers	157 916,14 €	33 810,63 €	110 935,17 €
119	Grosses opérations / Aménagements bâtiments	142 045,51 €	101 467,58 €	33 957,60 €
157	Infrastructures sports	256 537,56 €	224 329,21 €	10 285,36 €
208	Salle multifonctions	268 571,40 €	184 674,99 €	68 855,41 €
221	AP/CP N°5 - Extension du Groupe Scolaire	395 300,00 €	380 083,01 €	
224	AP/CP N°8 - Maison des associations multisites	172 130,57 €	155 740,94 €	
225	Reprise ZAC Ile des Bois	10 084,80 €		3 087,60 €
226	Aménagement Centre Bourg	107 594,48 €	79 860,83 €	10 723,24 €
227	AP/CP N°9 - Aménagement urbain et paysager Centre Bourg	95 794,13 €	90 292,62 €	
228	AP/CP n°10 Médiathèque	100 081,17 €	95 250,47 €	
229	AP/CP n°11 Restaurant scolaire	400 768,80 €	298 453,33 €	
230	AP/CP 12 Salle de sport	115 000,00 €		
13	Subventions d'investissement			
10	Dotations Fonds divers Réserves			
16	Emprunts et dettes assimilées	279 945,06 €	276 995,06 €	2 950,00 €
261	titre de participation			
001	solde d'exécution 2024		- €	
Total des dépenses réelles		3 023 630,65 €	2 198 468,14 €	434 685,41 €
040	Opération d'ordre entre sections	15 000,00 €	5 878,50 €	
041	Opérations patrimoniales	164 029,00 €	2 759,15 €	
Total des dépenses d'ordre		179 029,00 €	8 637,65 €	- €
Total DEPENSES		3 202 659,65 €	2 207 105,79 €	434 685,41 €

Le budget 2024 dispose de 6 AP/CP (Autorisation de Programme/ Crédit de paiement) :

- n° 5 « extension de l'école Jacques Prévert et bâtiment mutualisé – toiture école maternelle »,
- n° 8 « maison des associations multisites »
- n° 9 « Aménagement urbain Centre Bourg »
- n° 10 « Médiathèque »
- n°11 « Extension du restaurant scolaire »
- n°12 « Construction d'une salle des sports »

Les AP constituent « la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées » de manière pluriannuelle. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement inscrits au budget sont la matérialisation des AP. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations.

Les AP/CP du budget 2024 (BP+DM) sont les suivantes :

APICP - Opération	Autorisation de programme	crédits de paiement en €						Reçu en préfecture le 28/03/2025				
		Année	Année	Année	Année	Année	Année	Publié le	Année	Année	Année	Année
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
N°5 - Extension de l'école J. Prévert et bâtiment mutualisé	2 261 656,05 €	29 904,78 €	4 390,19 €	13 282,91 €	227 002,95 €	572 806,30 €	645 168,28 €					
N°8- Maison des associations multisites	2 351 303,51 €			17 620,79 €	59 144,36 €	165 840,74 €	1 111 750,00 €	706 383,62 €	172 130,57 €	118 433,43 €		
N°9 - Aménagement urbain centre-bourg	1 295 910,94 €						994,49 €	1 199 122,32 €	95 794,13 €			
N° 10 - Médiathèque	3 128 086,20 €							32 530,03 €	100 081,17 €	1 880 617,00 €	1 086 758,00 €	28 100,00 €
N°11 - Restaurant scolaire	2 707 357,27 €							24 448,64 €	400 768,80 €	1 616 546,83 €	663 217,00 €	2 376,00 €
N° 12 - Salle des sports	2 514 000,00 €							- €	115 000,00 €	1 227 000,00 €	1 171 000,00 €	1 000,00 €

ID : 035-213502750-20250325-2025_03_0001-BF

AP/CP n°5 : En 2024, 358 247.55€ ont été dépensés sur les 390 800.00 € prévus au budget.

AP/CP n°8 : En 2024, 155 740.94 € ont été dépensés sur 172 130.57 € prévus au budget.

AP/CP n°9 : En 2024, 90 292.62 € ont été dépensés sur les 95 794.13 € prévus au budget.

AP/CP n°10 : En 2024, 95 250.47 € ont été dépensés sur les 100 081.17 € prévus au budget.

AP/CP n°11 : En 2024, 292 552.26 € ont été dépensés sur les 400 768.80 € prévus au budget.

AP/CP n°12 : En 2024, 0 ont été dépensé sur les 115 000.00€ prévus au budget.

La section d'investissement présente un excédent de : 211 344.29 €

Affectation des résultats 2024

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2024, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif soit le budget primitif 2025 voté le 25 mars 2025 de la manière suivante :

Affectation sur 2025	
au compte 1068 (excédent de fonctionnement n-1) - section investissement	350 058,17 €
résultat de fonctionnement reporté (002) - section de fonctionnement	1 489 636,97 €
solde d'exécution de la section d'investissement reporté n-1 (recettes)	211 344,29 €

Article II. LA DETTE :

a) Endettement pluriannuel :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2014	351 598,77 €	96 732,65 €	254 866,12 €	0,00 €	0,00 €	2 239 023,20 €
2015	387 978,55 €	121 815,74 €	266 162,81 €	0,00 €	0,00 €	4 284 157,09 €
2016	382 827,42 €	111 016,57 €	271 810,85 €	0,00 €	0,00 €	4 017 994,28 €
2017	378 804,56 €	100 642,73 €	278 161,83 €	0,00 €	0,00 €	3 756 023,43 €
2018	368 297,80 €	93 753,13 €	274 544,67 €	0,00 €	0,00 €	3 477 861,60 €
2019	346 011,21 €	86 754,73 €	259 256,48 €	0,00 €	0,00 €	3 203 316,93 €
2020	333 827,69 €	79 642,34 €	254 185,35 €	0,00 €	0,00 €	3 019 060,45 €
2021	331 931,28 €	72 410,61 €	259 520,67 €	0,00 €	0,00 €	2 764 875,10 €
2022	330 147,86 €	65 053,91 €	265 093,95 €	0,00 €	0,00 €	2 505 354,43 €
2023	329 662,92 €	58 747,68 €	270 915,24 €	0,00 €	0,00 €	2 240 260,48 €
2024	334 728,93 €	57 733,87 €	276 995,06 €	27 000,00 €	0,00 €	1 969 345,24 €
2025	383 041,76 €	87 956,69 €	295 085,07 €	12 000,00 €	0,00 €	3 692 350,18 €
2026	464 912,26 €	115 063,15 €	349 849,11 €	0,00 €	0,00 €	3 397 265,11 €
2027	425 917,71 €	104 062,95 €	321 854,76 €	0,00 €	0,00 €	3 047 416,00 €
2028	368 081,94 €	78 611,63 €	289 470,31 €	0,00 €	0,00 €	2 725 561,24 €
2029	377 656,59 €	84 186,28 €	293 470,31 €	0,00 €	0,00 €	2 435 802,65 €
2030	364 746,38 €	74 914,04 €	289 832,34 €	0,00 €	0,00 €	2 142 332,34 €
2031	282 109,83 €	67 109,83 €	215 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 852 500,00 €
2032	273 755,24 €	58 755,24 €	215 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 637 500,00 €
2033	265 963,50 €	50 963,50 €	215 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 422 500,00 €
2034	200 789,62 €	43 289,62 €	157 500,00 €	0,00 €	0,00 €	1 207 500,00 €

b) Dette par habitant

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 035-213502750-20250325-2025_03_0001-BF

exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
capital	254 866,12 €	266 162,81 €	271 810,85 €	278 161,83 €	274 544,67 €	259 256,48 €	254 185,35 €	259 520,67 €	265 093,95 €	270 915,24 €	276 995,06 €	298 376,54 €
intérêts+frai	96 732,65 €	121 815,74 €	111 016,57 €	100 642,73 €	93 753,13 €	86 754,73 €	79 642,34 €	72 410,61 €	64 513,91 €	58 747,68 €	66 036,33 €	96 412,99 €
annuité	351 598,77 €	387 978,55 €	382 827,42 €	378 804,56 €	368 297,80 €	346 011,21 €	333 827,69 €	331 931,28 €	330 147,86 €	329 662,92 €	343 031,39 €	394 789,53 €
dette par habitant (capital restant dû/nombre d'habitants)	1 095 €	1 016 €	949 €	873 €	769 €	668 €	596 €	534 €	476,00 €	422,85 €	362,35 €	670,24 €

c) Capacité de désendettement

	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Encours de la dette	2 764 875,10 €	2 505 354,43 €	2 240 260,00 €	2 479 345,00 €	2 202 350,00 €
Epargne brute	3 688 032 €	689 153 €	914 569 €	1 021 445 €	898 403 €
Capacité de désendettement	0,7	3,6	2,4	2,4	2,5

En 2023, la capacité de désendettement de la commune de St Gilles était de 2.4 années alors que la moyenne de capacité de désendettement des communes de Rennes Métropole entre 5 000 et 10 000 habitants étaient de 5.49 années.

En 2024, la commune de Saint-Gilles mettrait 2.5 années à rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

Article III. LES PRINCIPAUX RATIOS :

exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales/hab	1 096 €	1 335 €	1 475 €	1 347 €	1 380 €
Recettes totales / hab	1 827 €	1 910 €	1 796 €	1 716 €	1 753 €
Dépenses fonctionnement / hab	764 €	962 €	894 €	826 €	980 €
Recettes Fonctionnement / hab	1 518 €	1 472 €	1 240 €	1 194 €	1 314 €
Dépenses d'investissement/ hab	332 €	373 €	580 €	521 €	401 €
Recettes d'investissement/hab	309 €	437 €	556 €	522 €	439 €
Produit fiscal large(IL + DSC+AC+FPIC+FNGIR)/hab	557 €	549 €	563 €	594 €	613 €
DGF/hab	140 €	142 €	146 €	154 €	160 €

Article IV. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS :

Le programme d'action foncière :

Commune	Adresse	Désignation cadastrale	N° convention	convention de mise en réserve			obs.	Contributions		
				durée de portage	terme de la convention	prix		Contribution annuelle	nombre de mois	Contribution 2024
SAINT-GILLES	15 et 17 rue du Centre	AB1391 (ex AB0091)	07.272 AVT1	15	31/03/2022	200 816,42 €	0	5 881,00 €	12	5 881,00 €
SAINT-GILLES	15 rue de Saint Brieuc	AB0114	10.962 AVT1	13	30/03/2023	324 000,00 €	0	2 064,00 €	12	2 064,00 €
SAINT-GILLES	19 rue de Saint Brieuc	AB0117	18C0645	5	31/07/2023	260 000,00 €	0	754,00 €	12	754,00 €
SAINT-GILLES	23 rue de Saint Brieuc	AB0189	11.790 AVT1	12	31/03/2023	130 000,00 €	0	- €	12	- €
SAINT-GILLES	25 rue de Saint Brieuc	AB0174	15C0623	10	30/06/2025	270 000,00 €	0	1 117,25 €	12	1 117,25 €
SAINT-GILLES	27 rue de Saint Brieuc	AB0122	10.492 AVT1	13	30/09/2023	195 000,00 €	0	- €	12	- €
SAINT-GILLES	29 rue de Saint Brieuc	AB1135	15C0623	10	30/06/2025	20 000,00 €	0	84,80 €	12	84,80 €
SAINT-GILLES	le Champ Priour	AB0072	16C0301 AVT	10	01/10/2025	548 250,00 €	0	2 193,00 €	12	2 193,00 €
SAINT-GILLES	Le Gripail	B0381	05.065	20	30/06/2025	34 151,00 €	0	- €	12	- €
SAINT-GILLES	rue de Saint Brieuc	B0382	19C0964	10	31/10/2029	37 362,50 €	0	125,16 €	12	125,16 €
TOTAL						2 019 579,92 €		12 219,21 €		12 219,21 €